



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 décembre 2022 à 20 h 00

Salle du Conseil Municipal - Mairie

ORDRE DU JOUR

1- TARIFS 2023

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal sera invité à voter les tarifs qui entreront en vigueur en 2023.

2- BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE

Afin de permettre l'exécution du budget jusqu'au prochain vote, fin mars 2023, il est nécessaire de prévoir les crédits en investissement. Des ajustements de la section d'investissement seront donc proposés en séance.

3- ADMISSION EN NON VALEURS

Un certain nombre de titres de recettes d'une valeur globale de 291,54 € n'ayant pu être recouvré par les services de la Trésorerie, il est donc proposé de les admettre en non-valeur.

4- CESSION DE LOCAUX PROFESSIONNELS

A la demande des professionnels, il est proposé de céder les locaux de l'audioprothésiste (espace commercial) et de kinésithérapie (espace santé). Ces sessions seront proposées en se référant à l'avis des domaines et aux ventes déjà effectuées.

5- NOMS DE RUES

La commission en charge des noms de rues fera des propositions pour les voies qui desserviront le futur lotissement de la Bande Brunel et des modifications pour celles concernant le secteur de la résidence Harmonie. Il existe également une confusion au niveau de « la ferme » qui suppose de définir une appellation complémentaire.

6- COMMANDE PUBLIQUE : ADHESION A LA PLATEFORME RESAH ET OUVERTURE DU LOT TELEPHONIE MOBILE

La communauté de communes propose d'adhérer à la plateforme d'achat RESAH pour bénéficier de tarifs négociés en particulier sur la téléphonie mobile (tant sur les volets abonnements que pour l'acquisition). Au regard du parc actuel de mobiles et des frais générés, il est possible de prévoir une diminution du coût annuel pour la commune de l'ordre de 2000 €. Ces nouveaux contrats débuteraient à compter de mars prochain. Le conseil est donc invité à décider de rejoindre la souscription au lot Offre téléphonie Mobile de RESAH et à autoriser le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.

7- SOLLICITATIONS DES AIDES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL

Afin de finaliser le financement du bâtiment France Services il est proposé de renouveler une demande d'aide auprès de l'Etat. Ce projet dont le coût HT est de l'ordre de 513 000 € HT bénéficie déjà du concours de l'Etat (DSIL : 130 000 € et du Département : 128 116 €). La Région n'a pas donné une suite favorable à notre demande. La maximisation du niveau de subvention suppose de demander une aide complémentaire de l'Etat à hauteur de 152 284 €. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR). L'assemblée est invitée à présenter cette demande.

8- SUBVENTION AU BENEFICE DE PLUM'FM

En février dernier PLUM'FM n'avait pas déposé de dossier de demandes de subvention. L'association sollicite la commune pour le financement du mois du Gallo. Le coût de cette opération effectuée en partenariat avec la commune est de 3780 €. La région apporte son concours à hauteur de 1000 €. La subvention sollicitée auprès de la commune s'élève à 450 €. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

9- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

A compter du 02 janvier il sera recruté un adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet au service bâtiments. Il convient donc de créer cet emploi dans le tableau correspondant.

10-QUESTIONS DIVERSES